

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2142

Artikel: Démocratie directe: le sens des signatures : constantes et divergences dans l'exercice des droits populaires, selon les temps et les cantons
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démocratie directe: le sens des signatures

Constantes et divergences dans l'exercice des droits populaires, selon les temps et les cantons

Yvette Jaggi - 21 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30329>

La Commission des institutions politiques du Conseil national vient de le confirmer: il faudra toujours 100'000 [signatures valables](#) pour déposer une initiative populaire et 50'000 pour demander un référendum. *Exit* l'idée de déterminer, en pour cent du nombre total de personnes ayant le droit de vote, le nombre de signatures requis pour l'exercice de la démocratie directe à l'échelon fédéral.

Voilà qui permet de poursuivre, au-delà du 300e dimanche de votation populaire [depuis 1848](#) passé inaperçu le 5 juin dernier, sur une lancée bien connue des Suisses et souvent enviée à l'étranger: la démocratie directe au plan national. Et de faire quelques calculs et comparaisons, concernant les signatures obtenues dans les cantons pour différents objets. Commençons par deux études de cas tirés de l'actualité helvétique.

Les juges étrangers

Au début d'août 1291, les gens des vallées d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald s'étaient juré fidélité et entraide mutuelle. Leurs descendants lointains ont-ils honoré le serment de leurs aïeux en signant l'initiative populaire fédérale qui privilégie le droit suisse plutôt que ces juges «*qui ne seraient pas de chez nous*» récusés dans le [Pacte](#)

fondateur?

La [réponse](#) est oui: Uri, Schwyz et Nidwald ont récolté davantage de signatures contre les juges étrangers, en nombre absolu et surtout relatif (4,5% du total) que contre l'immigration massive (3,6%). Certes, six autres cantons ont fait de même: Glaris, Fribourg, les deux Appenzell, le Tessin et, de justesse, le Jura. Mais le poids historique de la Suisse primitive se fait clairement sentir.

RIE III, versions fédérale et vaudoise

C'est plutôt l'effet d'un passé tout récent qui se reflète dans la distribution par canton des signatures appuyant la demande de référendum contre la [loi fédérale](#) sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Lancée par le parti socialiste suisse, cette demande en a recueilli plus de 56'000, tout comme celle concernant la [loi sur le renseignement](#), soutenue par une partie seulement des socialistes et finalement adoptée en votation populaire le 25 septembre dernier.

Prenant pour une fois de l'avance et du même coup le risque lié à une telle hardiesse, les Vaudois ont adopté le 20 mars de cette année, avant que le Parlement ait achevé son travail de législateur fédéral,

leur propre version de la RIE III. Ce «[volet cantonal](#)» combine habilement le futur allégement de la fiscalité des entreprises imposé par la législation fédérale avec diverses mesures d'accompagnement en faveur des ménages. Sauf que l'avenir de cette RIE à la vaudoise, approuvée par une exceptionnelle majorité de [87% des votants](#), reste en bonne partie lié au sort de la solution fédérale, sur laquelle le peuple se prononcera le 12 février prochain.

Dans ces circonstances, les Vaudois ont-ils voulu préserver leur avantageuse RIE III en s'abstenant d'appuyer la demande de référendum fédéral? Cela est bien probable. En effet, ils n'ont pas fourni un contingent de [signatures](#) correspondant à l'importance de leur corps électoral, ni même à celle de la seule gauche. Le canton de Vaud n'a produit que 5,2% des signatures récoltées contre la RIE III dans toute la Suisse, un taux bien inférieur aux 8,9% du référendum contre la loi fédérale sur le renseignement. Cette différence est d'autant plus significative que, par exemple, les cantons de Zurich, de Berne, d'Argovie ou de Zoug ont livré pratiquement la même proportion de signatures dans les deux cas. Seuls deux cantons ont marqué une très nette différence: Genève

contesté davantage la RIE III tandis que Bâle-Ville s'en était pris surtout à la loi sur le renseignement.

Le thème des juges étrangers

comme le projet de RIE III démontrent que, par-delà les temps et les sujets, les citoyens font preuve de continuité et d'une certaine cohérence, à

l'échelle des cantons tout au moins. Dans l'exercice des droits populaires, sont à relever à la fois des spécificités, des constantes et passablement de pesanteurs.

L'érosion et la mue de l'électorat socialiste

Retour sociologique sur les élections 2015 et antérieures

Wolf Linder - 15 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30289>

Après les élections fédérales d'octobre 2015, les commentaires furent unanimes: victoire de la droite au détriment du centre, stabilité de la gauche. Avec pourtant une nuance importante concernant le parti socialiste: s'il sauvait 43 de ses 46 sièges au Conseil national, le PS renforçait encore (12 sièges) sa députation à la Chambre haute.

Cette «*demi-victoire*» ne doit pourtant pas faire oublier l'évolution de son électorat qui ne peut guère satisfaire le PS (Tableau 1):

Parti	1995	1999	2003	2007	2011	2015
UDC	14.9	22.5	26.7	28.9	26.6	29.4
PLR*	20.2	19.9	17.3	15.8	15.1	16.4
PDC	16.8	15.9	14.4	14.5	12.3	11.6
PBD					5.4	4.1
PVL				1.4	5.4	4.6
PS	21.8	22.5	23.3	19.5	18.7	18.8
PES	5.0	5.0	7.4	9.6	8.4	7.1
Autres	21.3	14.2	10.9	10.3	8.1	8.0

Source : Office fédéral de la statistique. * PLR 2011, Parti libéral compris.

Alors que durant des décennies, le PS a mobilisé plus de 20% de l'électorat, il n'a pas atteint ce seuil lors des trois dernières élections. Un recul de 3 points entre 1995 et 2015 peut paraître minime. Mais il correspond à 15% de son électorat.

L'identification partisane en fonction de la situation sociale ou de l'appartenance religieuse, comme elle prévalait au 19e et jusqu'au milieu du 20e siècle (ouvriers votant PS, catholiques PDC, cadres de l'économie et de l'administration PLR), est définitivement révolue. L'identité politique et le choix d'un parti dépendent

désormais des préférences individuelles et des affinités partisanes qui se forment au cours de l'adolescence.

Lors des élections, la compétence politique reconnue à un parti et sa capacité à mobiliser le réservoir de ses sympathisants potentiels se révèlent cruciales. Dans ce contexte, les résultats de l'enquête «*Selects*» sur les élections de l'automne 2015, basés sur plus de 5'000 interviews et présentés par Georg Lutz, donnent des informations intéressantes sur l'électorat du PS.

Depuis longtemps, l'électorat du PS ne correspond plus à l'image d'un parti travailliste rassemblant les salariés modestes. Le graphique 1 montre le profil de tous les partis par rapport aux deux indicateurs les plus importants: le niveau de formation et le revenu. On constate que les électeurs n'ayant suivi que l'école obligatoire (14%) ou au bénéfice d'une formation professionnelle (15%) sont sous-représentés dans l'électorat du PS - mais à l'inverse surreprésentés dans celui de l'UDC. Pour les électeurs de formation supérieure, on observe exactement le contraire.

Le profil diffère quelque peu si l'on considère le niveau de revenu. C'est encore une fois l'UDC qui attire les petits et moyens revenus de manière plus que proportionnelle, alors que le PS connaît une légère surreprésentation des plus bas revenus et aussi des revenus élevés. Les